MAIRIE DE COUZEIX

DECISION DU MAIRE

Prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2026 – 023 - Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à partir de la rentrée scolaire 2026 - 2027

Le Maire de la commune de COUZEIX,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 - 2,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2026 prise pour l'application des articles L.2122-22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité pour la collectivité de fixer les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) applicables à partir de la rentrée scolaire 2026-2027.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) applicables à partir de la rentrée scolaire 2026-2027 sont fixés comme suit :

Le calcul du QF (Quotient Familial) : somme des ressources annuelles du foyer (Revenu Fiscal de Référence) divisée par 12 mois divisée par le nombre de parts correspondant au foyer (un adulte = 1, un enfant = 0.5)

Les foyers ne donnant pas leur déclaration de ressources seront facturés au QF le plus élevé.

L'été, l'inscription et la facturation s'effectuent à la journée.

Le repas du midi doit être pris sur place pour pouvoir bénéficier du prix à « la journée ».

Les mercredis et les petites vacances, il y a la possibilité d'associer le « repas » et la « journée ».

Lors de veillées, nuitées et mini camps, les repas du soir sont facturés.

Un service d'accompagnement aux activités sportives et culturelles est proposé et soumis à inscription auprès du directeur au tarif de :

- 100 € pour l'année par foyer, facturation à l'inscription, ou
- 22 € par période et par foyer, facturation à la période.

Accusé de réception en préfecture
087-218705002-20260724-2026023dec-AR
Reçu le 28/07/2026

Prestation	Quotient familial	Tarif COUZEIX	Tarif HORS COUZEIX
La journée	QF < 501 €	12,92 €	20,64 €
	500 € < QF < 901 €	13,58 €	21,73 €
	900 € < QF < 1 101 €	14,34 €	22,94 €
	1 100 € < QF < 1 301 €	15,10 €	24,16 €
	1 300 € < QF	17,28 €	27,65 €
La demi-journée	QF < 501 €	8,07 €	12,92 €
	500 € < QF < 901 €	8,50 €	13,58 €
	900 € < QF < 1 101 €	8,96 €	14,34 €
	1 100 € < QF < 1 301 €	9,45 €	15,10 €
	1 300 € < QF	10,80 €	17,28 €
Le repas	QF < 501 €	4,20 €	4,20 €
	500 € < QF < 901 €	4,20 €	4,20 €
	900 € < QF < 1 101 €	4,20 €	4,20 €
	1 100 € < QF < 1 301 €	4,20 €	4,20 €
	1 300 € < QF	4,20 €	4,20 €
La journée Taz'Ados Vacances	QF < 501 €	7,09 €	11,35 €
	500 € < QF < 901 €	7,49 €	11,96 €
	900 € < QF < 1 101 €	7,88 €	12,62 €
	1 100 € < QF < 1 301 €	8,32 €	13,28 €
	1 300 € < QF	9,51 €	15,20 €
La demi-journée Taz'Ados Petites vacances et mercredis	QF < 501 €	4,43 €	7,09 €
	500 € < QF < 901 €	4,68 €	7,49 €
	900 € < QF < 1 101 €	4,93 €	7,88 €
	1 100 € < QF < 1 301 €	5,18 €	8,32 €
	1 300 € < QF	5,95 €	9,51 €

ARTICLE 2 :
La Directrice Générale des Services et le comptable public de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Fait et arrêté en Mairie, le 24 juillet 2026
Le Maire,
Sébastien LARCHER

MAIRIE DE COUZEIX ★ 87 (HAUTE-VIENNE) ★

Accusé de réception en préfecture
087-218705002-20260724-2026023dec-AR
Reçu le 28/07/2026